

La Gazette de Joliette

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET D'ANNONCES.

Vol. 5.

JOLIETTE, PROVINCE DE QUEBEC, — 6 OCTOBRE 1870.

N^o. 40.



La Gazette de Joliette.

Journal Politique et Commercial.

IMPRIMERIE ET PUBLIÉ PAR

A. FONTAINE & J. MARTEL.
Rue Notre-Dame, — JOLIETTE.

Publié deux fois par semaine,
undi et Jeudi.

PRIX DE L'ABONNEMENT.
DEUX PIASTRES PAR AN.
Annuellement payable d'avance.

CONDITIONS D'ANNONCES.

Dix lignes et au-dessous, 1^{re} insertion 50 cts.
2^e et 3^e 25 cts. pour chaque insertion subséquente.
Au delà de dix lignes 8 cts. par ligne pour la
1^{re} insertion et 2 cts. par ligne pour cha-
cune des insertions subséquentes.
On traitera de gré à gré pour les Annonces qu'on
voudra publier trois mois et au delà.
Les abonnements ne seront pas pour moins de
trois mois.
Il faudra donner au moins un mois d'avance pour
continuer son abonnement.
Toutes lettres, communications, etc., devront
être adressées francs de port à A. Fontaine.

A. FONTAINE,
AVOCAT.
RUE NOTRE-DAME,
JOLIETTE.

J. N. A. McCONVILLE,
AVOCAT,
Rue St. Charles Borromée
JOLIETTE.

M. McConville suivra le Circuit de Montcalm,
où il aura bureau tenu par M. J. E. B. Beaupré.
Joliette, 24 Novembre 1868.

J. U. RICHARD,
AVOCAT,
BUREAU ET RÉSIDENCE:
PLACE BOURGET
JOLIETTE

M. Richard suivra les Circuits de l'Assomption,
Montcalm & Berthier.

OLIVIER & BABY.
AVOCATS
Coin des Rues St. Viateur, et St. Marie
JOLIETTE.

M. Baby suivra les Circuits de Montcalm et
l'Assomption.
Joliette, 1 Avril, 1866

E. ARCHAMBAULT,
HOTELIER.
L'ASSOMPTION.

A le plaisir d'informer ses amis et le public en
général qu'il vient de transporter son HOTEL de
l'autre côté de la rue St. Etienne, dans la spa-
cieuse bâtisse en pierre en face de la maison qu'il
occupait ci-devant.
M. Archambault possède maintenant le plus
grand établissement de ce genre d'ici à Mont-
réal.
Les voyageurs trouveront chez lui tout le
confort désirable; table toujours bien fournie
des meilleurs mets; boisson de qualité supé-
rieure; bons lits, etc.

Les Prix sont modérés.

N. B. — M. Archambault possède une cour
spacieuse et de vastes bâtiments, tels que écu-
ries, remise, etc., etc., le tout tenu dans le meil-
leur état.

L. U. FONTAINE & MARTEL,
AVOCATS.
M. Fontaine tient son bureau et sa résidence
L'ASSOMPTION.
M. Martel, à
JOLIETTE.
RÉSIDENCE: RUE ST. PIERRE.
BUREAU: RUE ST. VATEUR.
(porte voisine de C. Baby, Ecr.)

MM. F. et M. suivront les Courts de Joliette,
L'Assomption et Montcalm.
Joliette, 5 Octobre 1868.

J. E. B. BEAUPRÉ,
AVOCAT.
STE. JULIENNE.

M. J. E. B. Beaupré suit les Courts du District
de Joliette et du Comté de l'Assomption.
Joliette, 14 Octobre 1869.

M. GRANGER,
NOTAIRE.
ST. AMBROISE DE KILDARE.
26 Décembre 1867.

J. E. CHARBONNEAU,
NOTAIRE.
ST. THOMAS.

M. Charbonneau se fera des Agences et de
collections à des prix raisonnables.
p3m Joliette, 15 juillet 1869.

DR. F. X. COTE
RUE ST. PAUL
JOLIETTE.
E. Visible à toute heure.
Joliette, 11 Avril, 1866.

LEON GEOFFROY
HUISSIER
de la Cour Supérieure.
Joliette, 14 Octobre 1869.

NARCISSE MARTEL.
HUISSIER
De la Cour Supérieure.
Joliette, 11 Avril 1866.

J. O. DUFRESNE,
MARCHAND TAILLEUR.
Informe ses amis et le public en général qu'il
vient de transporter son MAGASIN de la rue
ST. CHARLES BORROMÉE,
dans la nouvelle bâtisse de JOSEPH COUTU,
EN FACE DU MARCHÉ,
où il tiendra constamment un assortiment varié
de MARCHANDISES SECHES, consistant
principalement en
Drap, laines, casimirs, etc., etc., Hardes faites;
pantalons, habits, vestes, par-dessus,
—Aussi—
une grande variété d'étoffes de robes, mérinos, co-
bourg, coton jaune, shirting, winceys
qu'il vendra à
BAS-PRIX.

J. O. D. attire aussi l'attention du
public sur son assortiment général de
Epiceries & Provision de toutes sortes
Not. — M. Dufresne taille toutes les
étoffes, pour habits d'hommes, achetés
à son établissement sans charge extra.
—Toute commande exécutée prompte-
ment et avec le plus grand soin.

Feuilleton.

MARTIAL DE SARMEUSE
PAR
EMILE GABORIAU.
(Suite.)
XXIII

—Oui, madame.
—Que vous a-t-il dit ?
—Je ne l'ai pas trouvé, mais j'ai par-
lé à son secrétaire, M. Casimir qui m'a
dit de ne pas vous tourmenter, qu'il
viendrait.

—Il n'est pas venu.
Le garçon leva les deux bras avec ce
mouvement d'épaules qui est la plus élo-
quente traduction de cette réponse :
—Que voulez-vous que j'y fasse ?
—vous voyez, monsieur, fit l'hôtelier,
semblant croire que l'important
questionneur allait se retirer.

Telle n'était pas l'intention de Lecoq,
et il ne bougea encore qu'il eût besoin
de tout son sang-froid pour garder, en
dépit de l'émotion, son accent anglais.
—C'est bien désagréable, prononça-
t-il, oh ! beaucoup ! Me voilà moins
avancé que tout à l'heure et plus indé-
cis puisque je crois bien que cet homme
est celui que je cherche, et que cepen-
dant je ne suis pas assuré du tout.

—Dame !... monsieur, que voulez-
vous que je vous dise ?
Lecoq se recueillit, fronçant les sour-
cils et passant les lèvres, comme s'il eût
poursuivi quelque inspiration pour le
sortir d'incertitude.

La vérité est qu'il cherchait par quel
détour adroit se faire proposer par cette
femme le livre de police où les hôteliers
sont tenus de consigner les prénoms,
noms, profession et domicile de tous les
gens qui viennent loger chez eux. Il
trebuchait d'éveiller ses soupçons.

—Comme cela, madame, insista-t-il,
vous ne vous souvenez aucunement du
nom que vous a donné cet homme ?
Voyons, est-ce Mai ?... Faites un ef-
fort, rappelez-vous... Mai, Mai !
—Ah !... j'ai tant de choses dans la
tête...

—On pourrait bien, murmura le jeu-
ne policier, qui sembla se disposer à sor-
tir, on devrait bien inscrire le nom des
voyageurs comme en Angleterre.

—Mais on les inscrit, monsieur, ripos-
ta la femme se rebiffant, et au jour le
jour, sur un registre expédié, imprimé,
avec des colonnes pour chaque mention.
Et au fait, j'y songe, je puis, pour vous
obliger, vous montrer mon livre, il est
là, dans le tiroir de mon secrétaire. Al-
lons, bon ! voyez que je ne trouve plus
ma clef.

Son regard était d'ailleurs droit et
franc, et il avait la voix bien timbrée,
ses façons étaient simples et parfaitement
naturelles.

—Ah ! s'écria-t-elle, triomphante,
j'ai cette maudite clef.

Pendant que cette hôtelière, d'aus-
si peu de cervelle, évidemment, que ses
oiseaux parleurs, bouleversait tout dans
le bureau de son hôtel, Lecoq l'observait
en dessous.

C'était une femme de quarante ans
environ, très blonde, conservée comme
les blondes qui se conservent, c'est-à-
dire fraîche, blanche, dodu, ayant de
la santé à plein corset, appétissante à
la manière de ces beaux fruits murs
dont l'eau savoureuse coule le long des
écorces quand on mord dedans.

Son regard était d'ailleurs droit et
franc, elle avait la voix bien timbrée,
ses façons étaient simples et parfaite-
ment naturelles.

—Ah ! s'écria-t-elle, triomphante,
j'ai cette maudite clef.

Elle ouvrit aussitôt son secrétaire, en
sortit le livre de police qu'elle posa sur
la tablette, et commença à feuilleter.

Elle s'y prenait assez maladroitement,
de telle sorte que le jeune policier
avec ses yeux de lynx put constater
que le registre était bien tenu.

Enfin, elle arriva au feuillet impor-
tant.

—Dimanche, le 20 février, dit-elle,
regardez, monsieur, ici à la septième li-
gne : MAI, sans prénom, — artiste fo-
rain — venant de Leipzig. — sans papiers.

Pendant que Lecoq examinait cette
mention d'un air absolument hébété, la
femme eut encore un souvenir.

—Je m'explique, s'écria-t-elle, com-
ment je n'avais dans le mémoire ni le
nom de Mai, ni cette drôle de profes-
sion. Ce n'est pas moi qui ai écrit ce-
la...

—Qui donc est-ce ?
—L'individu lui-même, monsieur,
pendant que je cherchais dix francs
pour les lui rendre sur un louis qu'il m'a
fait de me remettre. Vous devez bien
voir que l'écriture n'est plus du tout
celle des autres inscriptions qui sont au-
dessus et au dessous.

—Oui, Lecoq voyait cela, et c'était
un argument irréfutable, précis et ter-
rible comme un coup de bâton.

—Etes-vous bien sûre, au moins, in-
sista-t-il vivement, que cette mention
est de la main de l'homme ?... Le
jureriez-vous ?...

Il était si fort troublé, qu'il oublia sa
prononciation exotique. La femme s'en
aperçut, car elle recula, enveloppant
d'un regard soupçonneux ce faux étranger.
Puis, à la défiance, la colère d'a-
voir été prise pour dupe, parut succe-
der.

—Je sais ce que je dis ! déclara-t-
elle un peu plus que sèchement. Et
ensuite, en voilà assez, n'est-ce pas ?

Reconnaissant qu'il s'était trahi, et
honteux de son peu de sang-froid, Le-
coq renoua à son accent d'outre-Man-
che.

—Pardonnez-moi, dit-il, une question encore.
Avez-vous toujours la malle de cet indi-
vidu ?

—Naturellement.

—Ah !... vous me rendriez un im-
mense service en me la montrant.

—Vous la montrer ! s'écria la blonde
hôtesse indignée. Ah ça ! pour qui me
prenez-vous ?... Que voulez-vous, qui
êtes vous ?

—Dans une demi-heure vous le sau-
rez, répondit le jeune policier qui com-
prit l'inutilité de toute espèce d'insis-
tance.

Il sortit brusquement, courut jusqu'à
la place de Roubaix, sauta dans une
voiture, et donna l'adresse du commis-
saire du quartier, promettant cent sous
outre la course, au cocher, s'il menait
bon train. A ce prix les maigres rosses
volèrent sous le fouet.

Lecoq eut encore du bonheur, le com-
missaire était chez lui. Lecoq déclina
sa qualité, et fut aussitôt conduit devant
le magistrat du quartier.

—Ah !... monsieur, s'écria-t-il, ven-
nez à mon secours.

Et tout d'une haleine, il se mit à con-
ter juste ce qu'il fallait de l'histoire pour
être très d'embaras.

Dès qu'il eut fini :
—C'est pour tout vrai ! exclama le
commissaire, on est venu me chercher
pour cet homme disparu, Casimir m'a
dit ce matin...

—On est venu... vous... pré-ve nir
Lecoq.

—Hier... oui... mais j'ai eu tant
d'occupations !... Enfin, mon garçon,
que puis-je pour vous être utile ?

—Venir avec moi, monsieur, exiger
qu'on nous représente la malle, requérir
un sergent pour l'ouvrier. Voici des
pouvoirs, un mandat de perquisition que
le juge d'instruction m'a remis en
tout cas. Ne perdez pas une minute,
j'ai une voiture à votre porte.

—Partons ! dit simplement le com-
missaire.

Quand ils furent dans la fiacre qui
repartit au galop :

—Maintenant, monsieur, demanda le
jeune policier, permettez-moi de vous
demander si vous connaissez la femme
qui tient l'hôtel de marienbourg ?...

—Très bien !... Lorsque j'ai été
nommé à cet arrondissement, il y a six
ans, je n'étais pas marié, et j'ai pris mes
repas assez longtemps à la table d'hôte
de cette dame... Casimir, mon secre-
taire, y mange encore.

—Et quelle espèce de femme est-
ce ?...

—Mais, ma foi !... mon jeune cama-
rade, Mme Milner, — tel est son nom, —
est une très respectable veuve, aimée
et estimée dans le quartier, dont les af-
faires prospèrent, et qui reste veuve uni-
quement parce que cela lui plaît, car
elle est fort agréable encore et excessi-
vement à l'aise.

—Alors, vous ne la croiriez pas capa-
ble, moyennant une bonne somme, de...
comment dirai-je ?... de servir quelque
prévenu très riche.

—Devenez-vous fou ! interrompit le
commissaire. Madame Milner consen-
tir à un faux témoignage pour de l'ar-
gent !... ne viens-je donc pas de vous
dire qu'elle est honnête, et qu'elle a de
la fortune ?... d'ailleurs elle m'avait
fait prévenir, dès hier, ainsi.

Lecoq se tut, on arrivait.
En voyant apparaître derrière "son"
son commissaire le questionner obstiné,
Mme Milner parut tout comprendre.

—Jésus !... s'écria-t-elle, un agent !
(C'est la suite à la quatrième page)

J'aurais dû m'en douter. Il y a un offi-
me. Voilà mon hôtel perdu de réputa-
tion.

Il fallut du temps pour la rassurer et
la consoler ; tout le temps employé à
chercher un serrurier aux environs.

Enfin, on monta à la chambre de
l'homme disparu, et Lecoq se précipita
sur la malle.

Ah !... il n'y avait pas à dire non,
elle venait de Leipzig, les petits carrés
de papier collés par les diverses admi-
nistrations de chemins de fer le prou-
vaient.

On l'ouvrit : tout ce que l'homme
avait annoncé s'y trouvait.

Lecoq était pétrifié. Il regarda, d'un
air stupide, le commissaire serrer le tout
dans une armoire dont il prit la clef,
puis il sortit.

Il sortit, se tenant aux murs, la tête
perdue, et on l'entendit trébucher com-
me un ivrogne dans les escaliers.

XXIV

Le mardi gras, cette année là, fut
très gai, ce qui veut dire que le Mont-
de Piété et les bals publics firent des
affaires.

Quand, vers minuit, Lecoq quitta
l'hôtel de Marienbourg, les rues étaient
bruyantes et peuplées comme en plein
midi, et les cafés regorgaient de con-
sommateurs.

Mais le jeune policier n'avait pas le
cœur à la joie. Il se mêlait à la foule
sans la voir et fendait les groupes sans
entendre les imprécations que soulevait
sa brusquerie.

Où il allait ?... il l'ignorait. Il
marchait droit devant lui, sans but, au
hasard, plus éperdu que le joueur dont
le dernier louis perdu a emporté la der-
nière espérance.

—Il faut se rendre, murmurait-il, l'é-
vidence éclate, mes présomptions n'é-
taient que des chimères, mes déductions,
jeu de hasard ! Il ne me reste plus
qu'à me tirer avec le moins de domma-
ge et de ridicule possibles de ce mau-
vais pas.

Il venait d'atteindre le boulevard,
quand une idée jaillit de sa cervelle, si
éblouissante, qu'il ne put retenir un cri.

—Je ne suis qu'un sot !

Et il se frappait le front à le briser.

—Est-il possible, poursuivait-il, que
moi, si fort en théorie, je devienne d'une
si pitoyable faiblesse dès que je passe à
la pratique ! Ah ! je ne suis qu'un en-
fant encore, un consens, qu'un rien sur-
prend et jette hors du bon chemin. Je
me trouble, la tête me tourne et je perds
jusqu'à la faculté de raisonner.

Or, réfléchissons froidement :
Comment avais-je tout d'abord jugé
ce prévenu, dont le système nous tint
en échec ?

Je m'étais dit : celui-là est un hom-
me d'un génie supérieur, d'une expé-
rience et d'une pénétration consommées,
audacieux, d'un sang-froid à toute
épreuve et qui tentera l'impossible pour
assurer le succès de sa comédie.

Oui, voilà ce que je disais, et à la pre-
mière circonstance que je ne m'expli-
que pas, là, sur-le-champ, je jette le
manche après le couteau.

Il tombe sous le sens, pourtant, qu'un
homme d'une prodigieuse habileté ne
saurait avoir recours à des manœuvres
vulgaires. Devais-je donc espérer qu'il
condrait ses malices de fil blanc ?

Alors donc ?... plus les apparen-
ces sont contre mes présomptions et en
faveur de la version du Métenu, plus il
est sûr que j'ai raison !... ou la logi-
que n'est plus la logique.

Le jeune policier éclata de rire et
ajouta :

—Seulement, exposer cette théorie à
la Préfecture devant Mons. Gévrol
serait peut-être prématuré, et me vou-
drait un certificat pour Charenton.

Il s'interrompit, il était, devant sa
maison. Il souleva, on lui ouvrit.

Il avait lestement grimpé ses quatre
étages, et il arrivait à son palier, quand
une voix dans l'obscurité appela.

—Est-ce vous, monsieur Lecoq ?

—Moi-même, répondit le jeune agent
un peu surpris, mais vous ?

—Je suis le père Absinthe.

—Ma foi !... soyez le bienvenu, je ne
reconnais pas votre voix... donnez-
vous la peine d'entrer chez moi.

Ils entrèrent et Lecoq alluma une
bongie.

Alors le jeune policier put voir son
vieux collègue, et en quel état, bon
Dieu !

"LA GAZETTE DE JOLIETTE."

JOLIETTE, 6 OCTOBRE 1870.

L'EXPOSITION.

Hier avait lieu en cette ville l'exposition annuelle du comté de Joliette. Le temps et les chemins étaient très mauvais, l'on devait s'attendre à voir peu d'objets exposés. Malgré tout, la réalité a dépassé les espérances. Nous ne parlerons que très brièvement de la matière.

Sous certain rapport, l'exhibition, cette année, a été plus satisfaisante que les années dernières. Les chevaux en ont en plus grand nombre et étaient de meilleure qualité, plus forts, plus développés. Pour les étalons, Joliette a été supérieur au comté de Montcalm, excepté pour les étalons de 2 ans qui étaient bien supérieurs dans le comté de St. N. Nous ne parlerons pas des juments poulinières avec leurs poulains. Les mères pouvaient être bonnes, mais les petits étaient très inférieurs, et nous n'avons pas vu un seul échantillon qui méritât une attention spéciale.

Les bêtes à cornes étaient assez bien représentées.

Une classe qui a frappé l'attention des visiteurs et des juges, c'est celle des moutons. Il y avait hier des béliers et des agneaux mâles et femelles, qui étaient vraiment dignes de remarque sous le rapport de la grosseur, de la viande, et de la quantité de la laine.

Les échantillons étaient nombreux, ce qui fait honneur aux habitants de ce Comté, qui comprennent si bien l'importance, la nécessité de l'élevage des beaux moutons. En effet, tous les cultivateurs devraient prendre un soin particulier pour cette classe d'animaux qui est si profitable sous tous les rapports et qui coûte si peu à élever.

La race porcine comptait de très beaux sujets.

Nous ne ferons que mentionner l'industrie manufacturière. Il y avait de belles flanelles, de belles toiles etc.; mais elles étaient trop peu nombreuses. C'est un fait regrettable, car l'industrie domestique devrait être sans cesse encouragée et maintenue en honneur. C'est elle qui bannit le luxe et les dépenses folles que plusieurs font pour l'achat d'étoffes importées.

La journée s'est terminée pour les directeurs de la société d'agriculture par un bon dîner à l'hôtel Deschamps. Après le dîner eut lieu une petite discussion à propos du chemin de Fer du Nord. MM. Lavallée, M. P. et Golin, M. C. C., A. Fontaine, G. DeLamondière, Ls Levesque, H. Cornélius prirent la parole sur le sujet et firent de jolis discours, que nous analyserons dans un prochain numéro.

Nous dirons aussi plus tard un mot au sujet des animaux importés, qui remportent des prix aux expositions annuelles.

L'assemblée au sujet du Chemin de Fer du Nord n'a pas eu lieu hier, et personne n'a voulu prendre la responsabilité de convoquer le Comté pour discuter cette grave question. Espérons cependant qu'un jour viendra bientôt où le grain jeté par terre lèvera et grandira rapidement.

Nous publions la Correspondance de M. le Dr. C. Nous n'avons pas voulu lui faire subir l'ostracisme de l'ultramontanisme; nous accueillons libéralement même les écrits libéraux. Le Correspondant s'étonne de nos opinions d'aujourd'hui comme il se fatiguait de nos opinions d'autrefois. Ce n'est pas nous qui changeons. Nous n'avons jamais pris les rouges pour des gens essentiellement méchants, ni les bleus pour des immaculés à jamais. Le mal que les bleus font ou laissent faire, nous sommes les premiers à le signaler en le déplorant; et le bien qu'il arrive aux rouges d'accomplir, nous sommes aussi les premiers à nous en réjouir en nous étonnant.

Le style de M. le Docteur pourrait être plus sévère, sa phrase plus châtiée. Mais on lui pardonne facilement ces fautes, car il a écrit sous l'influence de la joie et de l'émotion.

M. le Rédacteur,

Depuis quelques années, j'étais fatigué des écrits plus ou moins ultramontains ou bien-être, (comme vous voudrez) de la Gazette de Joliette, lorsque le No. 22 du courant me tombe sous la main, par l'obligeance et la recommandation d'un ami.

Que vois-je? J'en suis tout ému... et joyeux!...

Un rouge écrit au sujet de l'assemblée des Notaires et autres, ou les Rots sont à la veille de quitter le vaisseau!!!

C'est vous dire que je concours pleinement avec Mrs. les Rédacteurs sur leurs réflexions au sujet des associations de Notaires, Médecins, etc., etc., de la paresse, de l'antipathie, pour ne pas dire plus pour la culture de l'intelli-

gence; des intérêts politiques et même moraux; beaucoup de préjugés et de fanatisme!!! Voilà la teigne qui ronge le district de Joliette....

Est-ce le contraire pour les autres districts de la province de Québec?... J'en doute!!!

Aujourd'hui, il n'y a que les Secrétaires Trésoriers des Ecoles, des Municipalités, de nos Sociétés d'Agriculture et même de nos Fabriques qui soient contents de l'état de chose actuel et qui progressent. J'aime à vous avouer que je n'en fais pas une règle générale. Dieu merci, il y a beaucoup d'heureuses et d'honnêtes exceptions.

Je félicite donc Mrs. les Rédacteurs de la Gazette de Joliette, de ne plus penser et écrire comme les Rédacteurs de la Minerve et du Nouveau Monde; et s'ils persistent dans cette bonne intention, je puis leur assurer qu'ils seront bientôt obligés de refuser des abonnements.

Tout à vous,

Dr. C.

St. Roch Achigan, }
29 Septembre 1870. }

DISTRICT DU SAGUENAY.

Un des amis de notre feuille, arrivé hier du Saguenay, nous donne les nouvelles les plus consolantes de cette partie si cruellement éprouvée de notre province.

La récolte est d'une abondance inouïe et elle a été sauvée dans le meilleur ordre possible.

Ble, orge, avoine, foin, patates: tout est venu à merveille. La seule occupation du colon est, pour le moment, de savoir comment il pourra mettre à l'abri toute sa récolte.

Nos lecteurs de la ville auront une idée assez exacte de la puissance de production du sol du Saguenay en examinant l'échantillon de pommes de terre de Chilli qui se trouve exposé dans les vitrines de la librairie du Courrier du Canada. Cette patate, qui ne pèse pas moins de trois livres et quart, a été recueillie sur un champ de Haut-Saguenay.

Pour peu que les autres produits du sol atteignent, dans leurs sphères, cette proportion, la population du Saguenay n'aura rien, en dépit des malheurs qui l'ont frappée, à envier aux autres localités de la province de Québec.—*Courrier du Canada.*

[Du Constitutionnel.]

M. Thomas McCarthy, représentant du comté de Richelieu à la chambre des Communes, est décédé vendredi dernier, à huit heures du soir, d'une longue maladie qui a miné lentement son énergie et l'a conduit au tombeau après de cruels souffrances.

Devant cette tombe à peine fermée, la passion politique oublie ses droits: les rancunes sont oubliées et l'on ne peut s'empêcher de reconnaître la perte que fait Sorel et tout le district de Richelieu en perdant un homme aussi entreprenant, moissonné dans toute la vigueur de l'âge.

Ce n'est point d'ailleurs porter offense à sa mémoire de dire qu'il sera plus facile de le remplacer comme député que comme homme d'affaires. Dans les affaires, M. McCarthy avait acquis par son intelligence, sa probité et son amour du travail une fortune qui ne faisait que grandir. Comme député, son éducation, pas trop négligée, ne lui donnait guère les moyens de jouer un rôle marquant au sein de la représentation nationale. Il lui fallait de toute nécessité se tenir à la remorque de quelqu'autre. C'est un malheur pour le pays que tant de ses députés soient dans cette pénible et humiliante situation.

L'occasion est bonne pour le comté de Richelieu de choisir un représentant intègre, intelligent et instruit. Un homme est à Sorel qui depuis quinze ans lutte contre les préjugés et l'ignorance avec une verve qui n'a jamais tari et un courage que les difficultés n'ont fait que redoubler.

M. G. I. Barthe, avocat et journaliste, depuis plusieurs années maire de Sorel, est l'homme que ses talents désignent au choix du comté de Richelieu. M. Barthe n'est pas un homme de parti, il est avant tout indépendant par tempérament et par conviction. Nous sommes persuadés qu'il ne se laisserait jamais entraîner dans les idées extrêmes du parti rouge pas plus qu'il ne voudrait être l'instrument servile d'aucun gouvernement.

LES CAUSES DES DÉSASTRES DE L'ARMÉE FRANÇAISE.

Le Temps publie les justes considérations suivantes sur les causes de nos désastres:

On pourrait malheureusement appeler la guerre que nous subissons une guerre de surprise. Excepté dans les engagements où commandait le maréchal Bazaine, nous n'avons jamais su où se trouvait, ce que faisait l'ennemi. D'après la témoignage d'officiers sérieux qui ont suivi le maréchal McMahon, depuis Reischaffen jusqu'à Sedan, et qui

viennent s'échapper à ce dernier désastre, nos généraux ont généralement marché, campé, combattu comme s'ils ignoraient les principaux mouvements des Prussiens.

Nous ne parlons pas de cette malheureuse journée de Wissembourg, la première cause de nos malheurs, où la surprise a été complète, sans excuses, où au lieu d'occuper les bois qui longent la Bavière, le général Douay y a laissé entrer l'ennemi pour s'installer lui-même dans un lieu découvert, sans se soucier que plus de cent mille hommes se massaient à côté de lui. A Reischaffen, on connaissait si mal les positions des Prussiens, qu'aucune ligne de retraite n'avait été indiquée, et que quatre mille hommes ont été faits prisonniers pour avoir suivi la route de Haguenau, au lieu de suivre celle de Saverne.

Dans les trois derniers jours de combat, à Sedan, même incurie et même ignorance. Le 30 août, le général de Failly campe au dessus d'un bois facile à occuper, facile à détendre. Non-seulement on ne s'en empare point, mais on ne se donne même pas la peine de l'explorer. Tout un corps d'armée prussien, une puissante artillerie, la traversent pendant la nuit, et prennent position, au commencement de la journée, à la lisière de la forêt, pendant que les soldats français mangent la soupe en terrain découvert.

Le 31 au soir, quand il n'y a pas une minute à perdre, pour opérer la retraite sur Mézières, quand le salut de l'armée dépend de la rapidité de sa marche, nos régiments restent immobiles et se réveillent le 1er septembre, pour voir les Prussiens, qui ont marché toute la nuit, occuper toutes les routes, depuis celles de Mézières jusqu'à celles de Carignan, les enfermer dans un cercle de fer et ne laisser d'autre issue que la Belgique. Pour ce désastre eût pu être évité si l'on avait mieux observé, mieux connu les mouvements de l'ennemi.

Cette imperitité et cette ignorance montrent à quel degré se sont affaiblies les intelligences sous le régime éternant que nous venons de traverser. Mais ce qui est plus grave, ce que l'Europe ne veut pas croire, c'est qu'une armée française tout entière de plus de quarante mille hommes, dans les dépêches prussiennes et beaucoup de journaux étrangers portent le chiffre à soixante-dix mille et même à quatre-vingt mille hommes, ait mis bas les armes et consenti à passer sous les fourches caudines de l'armée prussienne.

Le gouvernement nous doit, doit à l'honneur de France, de rechercher les causes de cette catastrophe. Jusqu'ici les Français ne se sont jamais rendus qu'en petit nombre, qu'à la dernière extrémité, quand toute résistance était devenue impossible. La capitulation de Sedan est unique dans notre histoire. Nous avons besoin d'une grande énergie pour la racheter, pour nous relever de cet abaissement aux yeux de l'Europe. C'est à l'opinion publique, c'est au besoin, à la loi militaire qu'il appartient de faire justice de tous ceux qui se rendraient, à l'avenir, avant d'avoir épuisé jusqu'aux dernières ressources de la résistance.

—Le Courrier du Nord trace en quelques lignes émaillées le serrement de cœur que l'on a éprouvé en voyant revenir à la banderole les rares survivants de la bataille de Sedan:

"Rien n'est navrant, dit-il, comme le spectacle des malheureux débris de nos armées arrivant jusqu'ici après un long voyage au milieu de dangers de toute espèce. Les rues en sont encombrées: Ce sont des soldats dont les formes n'ont d'autre couleur que celle de la poussière et de la boue, des officiers dont on ne peut reconnaître le grade, des chevaux fourbus, amaigris et parfois couverts de blessures, de longues files de voitures de bagages pour lesquelles on a peine à trouver un emplacement."

"Dans cette douleur, c'est une satisfaction pour tout le monde de pouvoir, par quelques prévenances, adoucir les maux de tant de braves soldats. On les entoure, on les choisit, on ne peut se lasser de les entendre raconter les péripéties des luttes auxquelles ils ont pris part."

Nouvelles de la guerre.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES.

Londres, 29.

Le correspondant du *Suz* à Lyon écrit en date du 28:

"Ne croyez pas un mot de ce que l'on dit du règne du drapeau rouge et de la populace ici. Je n'ai jamais vu régner un ordre aussi parfait."

Le correspondant de la *Tribune* écrit de Rome dit que l'Assemblée au Colisée pour choisir une Junte a été fort désolée. Les députés choisis, ont cherché en vain à prendre possession des divers départements: ils ont trouvé des soldats italiens défendant l'entrée de tous les ports."

La République dit: Nous sommes trahis par le Roi, qui ne nous permet pas de choisir la forme de gouvernement que nous voulons.

Les dépêches rendant compte de la situation de Rome sont arrêtées à Florence.

La Junte choisie par le Gén. Cordon est en possession du pouvoir; mais les comités populaires insistent sur leur droit.

Les étrangers résidant à Rome ont signé une adresse à Cordona le félicitant du bon ordre qui règne dans la ville, comparé à l'état de choses qui existait auparavant.

On a placé des gardes aux portes des couvents pour empêcher qu'on emporte les trésors.

Déjà plusieurs journaux ont fait leur apparition.

Une réconciliation entre Pie IX et Victor Emmanuel devient de jour en jour plus probable.

Les prêtres et les moines, après être restés cachés durant deux jours, ont reparu dans les rues, se déclarant aussi bons Italiens qu'aucun.

Une dépêche spéciale au *Herald* en date de Berlin le 26 dit:—L'excitation causée par les nouvelles des dernières victoires commence à se calmer. Il se fait un air de croire que l'enthousiasme est encore aussi grand qu'il était il y a quinze jours. On exprime partout ce désir: "La guerre ne pourrait-elle pas finir? Elle a duré trop longtemps." Je ne connais pas la raison de ce sentiment, mais je crois qu'à Berlin on sympathise avec le gouvernement libéral de la France.

L'arrestation de Jacobi et des autres démocrates et des libéraux impressionne les masses et fait naître chez elle des appréhensions; on pense que la guerre ne produira en politique aucun résultat avantageux, qu'elle ne ramènera pas la liberté tant promise, et surtout qu'elle n'allègera pas les charges qui pèsent sur le peuple.

Cette lutte sanglante ne fait que commencer une ère de transformation politique dans le pays.

Les libéraux veulent faire des changements dans la constitution de l'Allemagne du Nord, constitution élaborée sous la pression des événements de 1866, et voter par les conservateurs pour hâter les conséquences de la victoire et qui implique des charges militaires, la taxe indirecte, le droit de timbre sur les journaux, la limitation de la franchise électorale, l'union de l'église et de l'Etat et les persécutions de la police.

Les libéraux signalent la constitution de 1849 comme la Magna Charta de la grande puissance et libre Allemagne.

Bataille.

Londres, 1er oct.

On a reçu des dépêches de Versailles par Rouen, allant jusqu'au 30 sept.

Les ouvrages qui se poursuivaient vigoureusement depuis trois ou quatre jours par l'armée du Prince Royal, ont été interrompus tout à coup ce matin par une attaque des français.

Les français en force ont fait une sortie de la ville dans la direction de Forêt d'Issy et de Mont-Rouge.

Ils ont attaqué le sixième corps, composé la droite de l'armée du Prince Royal, en même temps qu'une autre force considérable, sous le commandement du général Ducrot, s'est avancée de St. Cloud et a attaqué le 12e et le 5e corps.

L'attaque avait pour but évident d'interrompre les travaux des assiégés. Les français ont repoussé les prussiens de leurs positions qu'ils ont occupées avant l'arrivée de nouveaux renforts.

A peine l'attaque eut-elle commencé que le Prince Royal et son état-major se précipitèrent de leurs quartiers généraux à Versailles, sur le champ de bataille. Les français s'avancèrent sous la protection des canons des forts. Les avant-postes du 6e corps ont été repoussés en même temps sur la ligne principale.

Après un combat de trois heures, durant lequel les lignes prussiennes ont été inébranlables, les français ont retiré sous leurs forts devant le feu de notre artillerie.

Aussitôt que les français eurent commencé ce mouvement de retraite, le 5e corps allemand prit l'offensive, leur coupa la retraite et fit plusieurs prisonniers.

Les troupes françaises se sont mieux conduites que dans les premiers engagements, mais elles ont été obligées de reculer en désordre. Les prussiens ont perdu de 400 à 500 hommes.

Ils ont fait 400 prisonniers. Chaque jour s'accroît la force de la position des Allemands.

Mécontentement contre le Ministère Anglais.

Londres, 1 oct.

Dépêche spéciale au World.

La publication du résultat de l'assemblée du Ministère qui a eu lieu hier a produit un mauvais effet sur l'opinion publique.

Le mécontentement contre le gouvernement gagne les hautes classes. Somerset Beaumont prépare une savante exposition de ce qu'il appelle la politique de l'incapacité. Les chefs conservateurs sont très actifs. Lord Carnarvon et Lord Derby sont venus conférer avec M. Disraeli.

La Russie inquiète les autres nations.

On éprouve beaucoup d'anxiété pour un avenir immédiat de ce que les journaux officiels de St. Pétersbourg s'abstiennent de parler de l'Allemagne et de la France et de ce qu'ils nient que la Russie ait des intentions hostiles contre la Turquie.

Armement de la Belgique.

Les troupes belges, qui ont quitté en partie la frontière, au delà de Namur, après la reddition de Sedan, ont reçu ordre d'y retourner. Le Comte de Flandres est de retour à Namur. Le Général Lecory forme un camp de 20,000 hommes à Arlon, dans le Luxembourg Belge.

Victoire de Bazaine.

New York, 1 oct.

Les dépêches transatlantiques rapportent que Bazaine a surpris hier matin les prussiens et qu'il a remporté sur eux une grande victoire.

Prisonniers français en Prusse.

Berlin, 1 oct.

Le nombre des prisonniers français est d'environ de 173,000.

De ce nombre 11,000 sont en Prusse, 20,000 dans les forts et les autres dans les camps ouverts. Le Cabinet a décidé que les prisonniers peuvent être employés par des personnes qui n'ont aucun rapport avec les départements militaires. Les autorités de chaque district prescriront les salaires. Le travail de ces prisonniers ne durera pas plus que 10 heures par jour, et il sera volontaire.

Tours, 3.—Des nouvelles reçues de Metz confirment les rapports de l'excellente condition de l'armée de Bazaine.

Le préfet du département du Nord télégraphie au gouvernement les nouvelles suivantes concernant la récente bataille livrée au Sud de Paris.

La dépêche est datée de Lille le 2 octobre et se lit ainsi: J'ai reçu une dépêche de Paris, apportée par un pigeon, laquelle donnait des détails complets. Nos troupes ont aujourd'hui pris l'offensive. Elles ont fait une reconnaissance en force et occupé successivement Méville et Shag puis s'avancèrent sur Thias et Choisy-Leroy.

Toutes ces positions étaient occupées par les prussiens qui s'y étaient retranchés et étaient appuyés par l'artillerie.

Après un court engagement, nos troupes se retirèrent en bon ordre, protégées par les canons des fortifications de Brie et de Divoy. Les mobiles se conduisirent admirablement bien. Nos pertes sont considérables ainsi que celles de l'ennemi.

La dépêche est signée par Trochu.

Londres, 3.—Les dernières nouvelles reçues des quartiers-généraux prussiens autour de Paris, nous apprennent que l'armée se concentre tranquillement dans les alentours de la cité. Elle n'a fait jusqu'ici cependant aucune tentative pour bombarder la cité.

Le capitaine Johnstone, messenger de la reine, a enfin obtenu la permission de partir de Paris avec des dépêches pour le gouvernement anglais. Il a laissé Paris le 25 de septembre, mais il fut arrêté par les prussiens. Après l'avoir retenu pendant longtemps, le commandant prussien lui a permis de s'éloigner, non sans l'avertir que de semblables messagers seraient arrêtés à l'avenir.

Les messagers de l'Impératrice Eugénie à en, hier, une longue entrevue avec Napoléon à Wilhelmshöhe, et a laissé Londres de nouveau dans la soirée.

Le Times pense qu'il faudra un temps considérable pour réduire Paris.

Ferrières, 3.—M. de Bismark a publié ce qui suit:

La nouvelle de la conversation tenue entre le roi Guillaume et Napoléon, annoncée par M. Russell, correspondant du Times de Londres et depuis publiée par tout le monde, est absolument controuvée.

Queenstown, 2.—Les steamers *Palmyra*, *Etna* et *City of Bruxelles* sont arrivés de New York aujourd'hui.

Londres, 3.—Les prussiens disent que le feu des forts, aux alentours de Paris, est quelque fois très bien nourri, mais ils pensent que cela est fait pour tromper les parisiens en leur donnant à penser que la cité peut opposer une résistance effective.

Chateaudun via Tours, 3.—Les prussiens sont arrivés près de Patay dans le département de la Loire. Ils se sont rapprochés d'Epervan en force considérable, mais furent forcés de reculer devant les mobiles. Ces derniers s'attendaient à ce que les prussiens reviennent en nombre considérable, ont été renforcés.

Tours, 3.—Les forces françaises sur la rive gauche du Rhin sont bien disciplinées.

Neuf Chateau, 2 via Tours, 3.—Environ 1,000 cavaliers prussiens sont passés aujourd'hui et ont dit qu'ils vont rejoindre le corps de 100,000 hommes qui se forme actuellement à Tours.

L'armée prussienne qui a dernièrement traversé le Rhin près de Mulhouse marche sur Schelestadt et occupera l'entrée de la ville de St. Marien.

Londres, 3.—On rapporte que la cité

de Léonie ayant voté-unaniment en faveur de Victor Emmanuel, le Pape en conséquence ira demeurer à Malte.

Londre, 3.—Mgr Manning dans son sermon qu'il a prononcé dimanche à la cathédrale de Westminster a comparé le roi Victor Emmanuel à Ponce Pilate.

Berlin, 3.—Bismarck a lancé une circulaire aux ministres prussiens à l'étranger. Il persiste à affirmer que les conditions de paix étaient modérées et que les français les ont rejetées avec l'offre de faire librement des élections pour l'assemblée constituante dans les départements occupés par les prussiens qui croient que cela aurait contribué à rétablir la paix.

Londres, 3.—On n'ajoute pas de foi à la nouvelle de l'armement de la Russie à Vienne.

M. Thiers a dîné avec le Czar dimanche et part pour Vienne mardi.

Copenhague, 3.—La session du Reichstag a été ouverte aujourd'hui par le Roi, qui a félicité l'Assemblée et le pays sur le maintien de la neutralité par le Danemark.

MGR. DE MONTREAL.

Sa Grandeur, l'Evêque de Montréal, est débarquée à Joliette, mardi soir. Hier, Elle est allée à D'Autebourg. Monseigneur Bourget sera ici jusqu'à dimanche.

Nouvelles et Faits Divers.

—M. Camille Labrèche, marchand, de cette ville, vient de faire de grands changements dans son établissement, qui lui permettront d'avoir un assortiment aussi complet et aussi varié en marchandises, qu'aucun autre marchand de Joliette. Son magasin est maintenant un des plus beaux de la ville. —Courage et succès!

—Nous avons appris que le concours de tir à la carabine pour la 5^{ème} division de la brigade aura lieu le 12 du courant à Trois-Rivières. Tous les volontaires devront se faire un devoir et un honneur d'aller prendre part au concours.

—La Cour de Circuit pour le district de Joliette s'ouvrira lundi prochain, le 10, en cette ville sous la présidence de son Honneur le Juge Loranger.

—Deux jeunes marchands de Joliette viennent de fermer leurs magasins. L'un, M. David Thibodeau, a dit on, vendu ses effets à vil prix et a pris la route des Etats-Unis. Quand à M. Ed. Gates, tout le monde a regretté d'apprendre qu'il ne pouvait continuer son commerce.

CITROUILLES.—Il y avait hier, sur le lieu de l'exposition, trois citrouilles, dont le poids respectif était 112, 97 et 89 livres. Ce n'était pas les objets les moins curieux de l'exposition. La plus belle de ces citrouilles appartenait à M. J. S. Majewski, qui donnera de la graine aux amateurs.

PLUIE.—Il a plu beaucoup dans les journées de lundi et mardi. Cela permettra aux cultivateurs de faire les guerets avec aisé.

ROUD POUR LES COURSES. M. Elie Côté a en repris de faire un rond pour les courses sur sa propriété. C'est une bonne idée dont nous félicitons sincèrement ce monsieur.

JUGES DE PAIX.—Ludger Robichaud et Jos. Lepege, Eueurs, de St. Alphonse, ont été nommés Juges de Paix.

—Le Dr. Laurier, de cette ville, vient de terminer sa maison à l'extérieur en faisant mettre un rang de brique sur la charpente de bois. Ce lambris donne une très belle apparence à cette maison, qui est l'une des plus coquettes de Joliette.

—Elie Geoffrion, dont on a annoncé hier la triste fin, était un homme âgé de 37 ans. Il était très tempérament, et tous le regardaient comme un citoyen honnête et respectable. Cependant il avait des habitudes excentriques; il semblait souffrir, surtout depuis quelques mois, d'aliénation mentale. Il possédait une belle propriété à Varennes, et une autre à Ste. Julie, et néanmoins il était toujours sous l'impression qu'il mourait pauvre; il trouvait toujours que les autres étaient plus heureux que lui.

Le séjour de la ville lui pesait depuis le mois de Mai dernier, il ne voulait plus y rester, il disait qu'il aimait mieux mourir, qu'il allait se ruer complètement. Une nuit il a laissé sa femme sans l'avertir et il s'est rendu à Varennes à pied.

Il y a quelques jours il a vendu sa résidence au coin des rues Mignonne et Sydney et a transporté ses effets à Varennes. Il ne restait plus que ses vaches; mardi il devait les ramener à Varennes.

Vers midi on l'a trouvé dans un coin de son grenier à foin. Une petite corde de sautoir plusieurs fois le tour du cou et passant sur un clou planté dans un poteau; elle était rompue. Il tenait un bout de la corde de sa main gauche; la main droite s'appuyait sur le plan-

cher; il avait les genoux pliés, le dos sur le lambris et la tête inclinée sur la poitrine. Il laisse une épouse et plusieurs enfants.—N. Monde

—Un homme du nom de Joseph Perreault de ce village était en promenade à St. Pierre les Bequets. En sortant de visite chez un ami, dans cette dernière paroisse, il tomba mort subitement sur le perron. Son corps a été amené ce mardi et enterré hier matin.—Union d'Arthabaska.

—Le rapport du ministre des statistiques à Washington constate que pendant l'année finissant le 30 juin 1870, 40,704 habitants des Possessions Britanniques de l'Amérique du Nord sont allés s'établir aux Etats-Unis. L'Irlande, qui ordinairement contribue tant à l'émigration américaine, n'a envoyé pendant la même année que 56,096 émigrés à nos voisins, bien que la population irlandaise soit trois fois plus nombreuse et beaucoup plus pauvre que celle du Canada. La Grande-Bretagne est citée pour 103,685 et l'Allemagne pour 122,648 immigrants dans le rapport au commissaire américain.

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE 1869

Dans l'affaire de EDMOND GATES, marchand de la ville de Joliette.

Faille.

Le failli n'ayant fait une session de ses biens, ses créanciers sont notifiés de s'assembler à sa place d'affaires dans le Comté de Joliette, en la ville de Joliette, à l'extrémité de la rue Mansseau et de la place Bourget, SAMEDI, le VINGT-DEUXIEME jour d'OCTOBRE courant, à ONZE heures de l'avant-midi, pour recevoir un état de ses affaires et nommer un Syndic.

A. MAGNAN,
Syndic provisoire.

Joliette, 3 Octobre 1870.



CANADA: PROVINCE DE QUEBEC. DISTRICT DE JOLIETTE.

UN TERME ou SESSION de la
Cour du Banc de la Reine,
ayant Jurisdiction Criminelle dans et pour le District de Joliette, aura lieu au Palais de Justice, en la ville de Joliette,
Mardi, le Quinzième jour du mois de Novembre prochain,
à DIX heures de l'avant-midi. En conséquence, je donne avis à tous ceux qui auront à poursuivre aucune personne maintenant détenue dans la prison commune de ce District et à toutes autres personnes qu'elles y soient présentes. Je donne aussi avis à tous les Juges de Paix, Coroners, qu'ils aient à s'y trouver avec tous leurs records, indictement et autres documents, pour faire tout ce qui leur appartiendra ou à chacun d'eux de faire dans leurs capacités respectives.

B. H. LEPROHON,
Shérif.

Bureau du Shérif,
Joliette, 5 Octobre 1870.



CANADA.

Province of Quebec,
District of Joliette.

A COURT QUEEN'S BENCH holding Criminal Jurisdiction, in and for the District of Joliette, will be held in the COURT HOUSE in the Town of Joliette, in the District of Joliette,

On **TUESDAY, the FIFTEENTH day of Month November next,**

at TEN o'clock in the forenoon. In consequence, I give public notice to all who intend to proceed against any prisoner in the common gaol of the said district and to others that they must be present then and there, and I give notice to all Justices of the peace, coroners, and peace officers in and for the said district, that they must be present then and there with their records, rolls, indictments and others. Documents in order to do those things which belong to each of them in their respective capacities.

B. H. LEPROHON,
Shérif.

Sheriff's Office,
Joliette, 5th October 1870.



AVIS.

ASSEMBLEE LEGISLATIVE.

Québec, 26 septembre 1870.
Il est donné avis que, conformément à la 50^e règle de l'Assemblée Législative de la Province de Québec, toute pétition pour bill privé doit être présentée, le ou avant le vingt-quatrième jour de novembre prochain.

G. M. MUIR,
Greffier de l'Ass. Lég.



SOUMISSIONS.

DES SOUMISSIONS CACHETÉES, adressées au soussigné, seront reçues jusqu'à **MARDI, le 4 OCTOBRE PROCHAIN**, pour la CONSTRUCTION D'UN MUR DE CLOTURE ET D'UN HANGAR A BOIS à chacun des lieux suivants, savoir:

PRISON DE ST. JEAN, District d'Iberville.
PRISON DE ST. HYACINTHE, District de St. Hyacinthe; et pour la CONSTRUCTION D'UNE AILE A LA PRISON DE SHERBROOKE.
ET JUSQU'A
JEUDI, le 20 OCTOBRE prochain, pour la CONSTRUCTION DE COURS ET PRISON A NEW CARLISLE ET A PERCE.
Les soumissions devront être faites séparément pour chaque endroit et enveloppées: "Soumission pour l'édification..." suivant le cas.
Le Département ne sera pas tenu d'accepter la plus basse ni même aucune des soumissions.
Les plans et devis de chaque ouvrage sont déposés au Département et au Bureau du Shérif de l'endroit où les travaux doivent être faits, à l'exception de ceux de Percé et de New Carlisle qui ne le seront qu'à compter du 1^{er} Octobre prochain.

J. D. Ed. LIONAIS,
Secrétaire.

N. B.—Pas de reproduction sans un ordre par écrit
Département de l'Agriculture }
et des Travaux Publics. }
Québec, 22 septembre 1870.

AUX ENTREPRENEURS DE PONTS.

AVIS PUBLIC.

Le Soussigné, Secrétaire-Tresorier de la ville de Joliette, recevra jusqu'au **DIX d'OCTOBRE** prochain inclusivement, des Soumissions cachetées pour la confection d'un pont sur la Rivière l'Assomption dans la ville de Joliette.

Les Soumissions pourront être, soit pour la confection du pont à tous frais avec deux piles en pierre, soit pour la confection du pont, moins les piles, soit seulement pour la confection à tous frais des piles en pierre.

Le tout d'après les plans et devis qui sont maintenant déposés au Bureau du Secrétaire-Tresorier soussigné, ou toutes personnes pourront en prendre communication.

Les Soumissions devront contenir aussi les noms de deux bonnes et suffisantes cautions offertes par les soumissionnaires.

La pierre devra être rendue sur les lieux cet automne, et le pont devra être fait le printemps prochain.

La corporation de la ville de Joliette ne s'engage pas à accepter la plus basse soumission.

BARTH. VEZINA,
Sec.-Trés.

Joliette, 15 septembre 1870.

AVIS.

AVIS est par le présent donné que la Compagnie du Chemin de fer du Nord et de la Navigation et des Terres du St. Maurice demandera à la prochaine Session de la Législature de Québec, les amendements suivants et autres à sa Charte:

1^o. A prolonger jusqu'au 1^{er} Janvier 1877 le temps pour la completion du chemin et des autres ouvrages.

2^o. A accorder jusqu'à cinq millions de piastres le capital social de la Compagnie avec pouvoir d'émettre des Bons (Bonds) et d'hypothéquer le chemin et les terres pour le même montant.

3^o. A changer la jauge (gauge) du chemin de cinq pieds six pouces à quatre pieds huit pouces et demi.

4^o. A obtenir le droit de construire sur les cours d'eau navigables des ponts sans tabliers mobiles, en les faisant d'une hauteur suffisante pour qu'ils n'interceptent pas la navigation.

5^o. A donner le droit aux détenteurs de Bons, sur lesquels il n'aura pas été payé d'intérêts, d'être des Directeurs et de s'emparer de la direction des affaires du chemin.

JOSEPH CAUCHON,
Président C. F. R. N. T. St. M.
Québec, 24 août 1870.—2m

NOTICE.

NOTICE is hereby given that the NORTH SHORE RAILWAY AND ST. MAURICE NAVIGATION AND LAND COMPANY will apply at next Session of the Quebec Legislature for the following and other amendments to their Charter:—

1. Time for completing Railway and works, extended to January 1st, 1877.

2. Capital Stock increased to Five Millions of Dollars, with power to issue Bonds and Mortgage Road and Land to the same amount.

3. Gauge changed from 5 feet 6 inches to 4 feet 8 1/2 inches.

4. Right to construct Bridges over navigable streams, without draws, by placing them high enough not to interfere with navigation.

5. Right of owners of Bonds, on which default has been made in payment of interest, to elect Directors and assume management.

JOSEPH CAUCHON,
President N. S. R. S. M. N. L. C.
Quebec, 24th August 1870.

LIGNE DU PEUPLE.

Le Bureau du télégraphe de "La Ligne du Peuple" a été transporté dans le bureau de J. U. Richard, Eueur, avocat,

EN FACE DU MARCHE.

Joliette, 24 Août 1870.

A VENDRE.

"Terres Vadebonceur" situées en la paroisse St. Paul, Comté de Joliette, environ 230 arpents en superficie, en bon ordre, bon sol, le tout en culture avec une magnifique maison, granges, étable, hangar, et autres dépendances dessus construits.

conditions liberales.

S'adresser à Montréal, à

ALEXIS ROBERT,
THEODULE CYPIHOT,
Rue Notre Dame 376
A. C. DECARY, N. P.
Rue St. Joseph

A Joliette à A. MAGNAN, N. P.
Joliette, 15 Août 1870.

AVIS.

Toutes personnes endettées envers la succession de feu M. François Chef dit Vadebonceur, sont notifiées de ne payer qu'aux soussignés, ses légataires universels.

ALEXIS ROBERT,
ROSE DELIMA Chef dite
VADEBONCEUR,
THEODULE CYPIHOT,
ANATHALIE Chef dite
VADEBONCEUR,
A. C. DECARY.

Joliette, 15 Août 1870.

A VENDRE.

A L'imprimerie de la "Gazette de Joliette,"
"Calendrier Municipal & Rural,"
par A. H. DE CAUSSIN, Eueur, pour

25 SOLS.

A PRETER

Plusieurs sommes d'ARGENT sur hypothèques.

S'adresser à

A. MAGNAN, N. P.

Joliette, 30 Mai 1870.

Camille Labrèche

Tout en remerciant le public pour l'encouragement très-libéral qu'il en a reçu jusqu'à ce jour, à l'honneur d'annoncer qu'il continuera seul le commerce de marchandises sèches dans son établissement.

EN FACE DU MARCHE JOLIETTE.

Son assortiment comprend toutes les NOUVEAUTÉS de la saison en

SOIE,
ETOFFES À ROBES,
DENTELLES,
RUBANS, ETC.,
TWEEDS, DRAPS.

—AUSSI:—

Une collection variée de Coton, Indienne, Toile, Flanelle.

—DE PLUS—

Toutes espèces de groceries et épicerie de première qualité, qu'il vendra

AUX PRIX LES PLUS RÉDUITS.

Une part du patronage blic est respectueusement sollicitée.

Joliette 9 Mai 1870.



A L'ENSEIGNE

DU

GROS COLLIER
RUE MANSEAU.

—O—

DA ASE EVEILLÉ
SELLIER.

Tout en remerciant les citoyens de Joliette et de la campagne, pour l'encouragement qu'il en a reçu jusqu'à ce jour, à le plaisir de leur annoncer qu'il continuera comme par le passé à tenir un assortiment complet et varié

DE

Harnais, Colliers, Fourcs, Etrilles,
Brosses, Peignes et Couverts pour chevaux, etc., etc.

ET A DES PRIX

Les plus réduits possible.
RUE MANSEAU,
JOLIETTE.

[Vis-à-vis le Magasin de E. Aselin.]

Joliette, 1^{er} Septembre 1870.

AVIS AUX PARENTS.



Il n'y a plus de VERMIFUGES!

On ne se sert plus

d'HUILES EMPOISONNÉES

On n'emploie plus ces

POUDRES NAUSEABONDES!

Dont la vue seule cause tant de dégoût aux enfants qui sont troublés par les vers.



Approuvées par les Médecins Français et Anglais les plus éminents.

ELLES SONT FALSIFIÉES, MÉFIEZ-VOUS

Pour faire droit à la réputation méritée des Pastilles à Vers de Devins, il est de la plus grande importance de prévenir l'acheteur d'être sur ses gardes et de ne pas s'en laisser imposer par des individus sans principes, qui voudraient substituer à ces Pastilles quelques unes des préparations sans valeur qui inondent le pays.

Demandez les véritables Pastilles à vers, couleur de rose, et qui sont marquées "Devins."

A vendre chez tous les principaux marchands de la campagne.

PRÉPARÉES SEULEMENT PAR.

DEVINS & BOLTON

SALLE D'APOTHICAIRES.

Près le Palais de Justice

Montréal, P. Q.

A. Joliette, chez JOSEPH BERNARD, J. E. RENAUD et J. J. PROVOST, marchands.

QUE PEUT AVOIR CET ENFANT!

Des centaines de parents se font cette demande, voyant leurs enfants prendre une mine misérable et devenir pâles et amaigris, changement dont le Médecin aussi bien qu'eux-mêmes ignore la cause. Nous pourrions répondre pourtant de dix cas entre douze, que ce sont les vers, ces ennemis physiques qui font ces ravages, et cependant on n'y pense pas, et les pauvres petits patients passent ainsi de jour en jour jusqu'à ce qu'il n'y ait plus de remède.

Pères et mères, vous pouvez sauver vos enfants, car les Pastilles Végétales à Vers de Devins sont un remède sûr et efficace; non-seulement en détruisant les Vers, mais même en neutralisant le gisant vicié dans lequel cette vermine se propage. Ne tardez pas! Faites-les! Essayez-les!

Remarque bien que chaque Pastille est estampillée avec le nom de DEVINS.

A vendre chez DEVINS & BOLTON, Pharmaciens de Montréal, et par tout marchand de campagne.

A Joliette, chez JOSEPH BERNARD, J. E. RENAUD, et J. J. PROVOST, marchands.

A VENDRE.

UNE MAISON en bois à deux étages, bien terminée, avec une boulangerie y adjoignant, et autres dépendances, située sur la principale rue du village de la paroisse de St. Esprit. Une bâtisse adjoignant est disposée en magasin.

Conditions libérales.

S'adresser à Joliette, à

EUSÈBE VILLENEUVE.

Joliette, 2 mai 1867

RELIURE.



A. DELISLE.

A l'honneur d'informer le public de la Ville de Joliette et des environs qu'il a ouvert une boutique de Reliure, à

JOLIETTE.

RUE DE LANAUDIERE.

Ce monsieur exécutera avec soin et promptitude tous les ouvrages qu'on voudra bien lui confier,

DANS TOUS LES GOUTS.

LIBRAIRIE.

M. A. Delisle vient d'ouvrir, Rue de Lanaudière, une librairie où l'on peut se procurer, livres de prières de toutes espèces, chapelets, images, objets de fantaisie, et aussi toute espèce de papier, enveloppe, tapisserie, etc., etc.

Plus sale il était et plus étrotté qu'un barbet qui a été perdu pendant trois jours de pluie sa redingote portait les traces de vingt murailles essuyées, son chapeau n'avait plus aucune forme.

Ses yeux étaient troubles et sa monture pendait pitoyablement. Il machonnait à vide, comme s'il eût du sable plein la bouche. Par moments il essayait de cracher; il faisait le geste, l'effort... mais rien ne sortait.

— Vous m'apportez de mauvaises nouvelles?... demanda Lecoq, après un court examen.

— Mauvaises.

— Les gens que vous filiez vous ont glissés entre les doigts.

Le vieux eut un mouvement de tête affirmatif de haut en bas.

— C'est un malheur, prononça le jeune policier, flairant quelque mésaventure, c'est un très-grand malheur! Cependant, si ne faut pas vous désoler outre mesure. Voyons, papa, relevez la tête, morbleu! A nous deux, demain, nous reparerons cela.

Cet amical encouragement redoubla le très-visible embarras du bonhomme. Il rougit, ce vieil homme de la police, comme une pensionnaire, et montrant le poing au plafond il s'écria:

— Ah!... gredin je te l'avais bien dit!

— Hein!... fit Lecoq, à qui avez-vous?

Le père Absinthe ne répondit pas, il se plaça bien en face de la glace et se mit à accabler son reflet des plus cruelles injures.

— Vieux propre à rien!... disait-il, vilain soldat! n'as-tu pas honte! Tu avais une consigne, n'est-ce pas? Tu l'as bu, malpropre, comme un vieil ivrogne que tu es. Va, cela ne se passera pas ainsi, et quand même M. Lecoq te pardonnerait, tu seras privé de goutte huit jours. Tu bisqueras, ce sera bien fait.

— Voilà, justement ce qu'avait senti le jeune policier.

— Allons, dit-il au bonhomme, vous vous verrez plus tard. Contez-moi vite votre histoire.

— Ah!... je n'en suis pas fier, je vous prie de le croire, mais d'importance. Donc on vous a sans doute remis une lettre où je vous disais que j'allais filer les jeunes gens qui avaient reconnu Gustave?

— Oui, oui, passez!

— Pour lors, une fois dans le café, où je les avais trouvés, voilà mes garçons qui se mettent à boire du vermouth à pleins vers, sans doute afin de chasser l'émotion. Après avoir bu, la fuim les prend, je fais comme eux. Le repas, le café, le pousse café, la bière, tout cela exige du temps. A deux heures, cependant, ils se décident à payer et à sortir. Bon!... je pensais qu'ils rentreraient chez eux. Pas du tout. Ils gagnent la rue Dauphine, et je les vois ouvrir la porte d'un estaminet. Je m'y glisse cinq minutes après eux; ils étaient déjà en train de jouer au billard.

Il toussait, c'est que le difficile à dire arrivait.

— Je me mets à une p'tite table pour suivre-til, et je demande un journal. Je ne le lisais que d'un œil, quand tout à coup entre un bon bourgeois qui se paca près de moi. Siôt assis, il me demande le journal quand j'aurai fini, je le lui passe, et nous voilà à parler de la pluie et du beau temps. Bref, du fil en aiguille, ce bourgeois finit par me proposer une partie de bezigue en quinzante.

Je refuse le b zigzag, mais j'accepte un cent de piquet. Les jeunes gens, vous m'entendez, choquaient tout toujours l'ivoire. On nous apporte un tapis et nous voilà à jouer des petits vers de fine. Je gagne. Le bourgeois me demande sa revanche et nous jouons deux fois. Je regagne. Il s'entête, nous nous mettons à jouer des petits vers... Et toujours je gagnais, et toujours je buvais, et plus je buvais...

— Allé, allez!... et ensuite!...

— En!... voilà le hic! Ensuite je ne me souviens plus de rien, ni du bourgeois, ni des jeunes gens. Il me semble cependant me rappeler que je m'étais enfoncé dans le café, et que le garçon est venu me réveiller et me prier de me retirer. Alors, j'ai dû vaguer sur les quais, jusqu'au moment où, les idées m'étant revenues, je me suis décidé à venir vous attendre dans votre escalier.

A la grande surprise du père Absinthe, Lecoq semblait encore plus préoccupé que mécontent.

— Que pensez-vous de ce bourgeois papa? interrogea-t-il.

— Je pense qu'il me suivait, pendant que je filais les autres; et qu'il n'est entré au café que pour me griser.

— Donnez-moi son signalement?

— C'est un grand bonhomme assez gros, avec une large figure rouge et une nez très-carnard, l'air bonhomme...

— C'est lui!... s'écria Lecoq.

— Lui!... Qui?

(A Continuer.)

R. R. R.

90
sur
100

DES MORTALITÉS qui arrivent annuellement, sont causées par des maladies que l'on peut prévenir et dont la plus grande partie seraient exterminées et cassées du système en quelques heures, si le Récupérateur Rapide ou les Pilules de Radway (suivant le cas) étaient administrées quand on s'aperçoit de quel que douleur, malaise ou légère maladie. La douleur, quelle qu'en soit la cause, est presque immédiatement guérie par le Récupérateur Rapide. Dans les cas de choléra, diarrhée, crampes, spasmes, colique bilieuse, et de fait toutes les douleurs, maux et infirmités sont dans l'estomac, les entrailles, la vessie, les reins, les jointures, les muscles, les jambes, les bras, le rhumatisme, la névralgie la fièvre et l'agrie, le mal de tête, le mal de dents, etc., etc., cèdent en quelques minutes à l'influence adoucissante du Récupérateur Rapide.

Pour les Rhumes soudains, le Tour de l'Indigestion, la Grippe, l'Enrouement, le Mal de Gorge, la Fièvre, la Fièvre et l'Agrie, les Douleurs Mercurielles, la Fièvre Sciatique, prenez de quatre à six Pilules de Radway ainsi qu'une cuillerée à thé du Récupérateur Rapide. Dans un verre d'eau chaude, adoucie avec du sucre ou du miel; lavez la gorge, la tête et l'estomac avec le Récupérateur Rapide (si vous avez l'Agrie ou la Fièvre intermittente lavez aussi les reins) et le lendemain matin vous serez guéri.

Comment le Récupérateur rapide agit.

En quelques minutes, le patient sentira une égale de nausée et la peau deviendra un peu rouge; si l'estomac est très-malade, le Récupérateur aidera la nature à rejeter la cause du mal, une chaleur se répandra dans tout le corps, les propriétés diffusives stimulantes se répandront dans tous les tissus et veines du système, amenant les grandes et les organes à leur paroxysme à un état de santé et de vie, lequel sera suivi de transpiration et la surface du corps produira une plus grande chaleur. Les maladies de l'estomac, les Rhumes, les Fièvres, le mal de tête qui empêchent la respiration, la sensibilité de la gorge et toutes les douleurs soit internes, soit externes, diminuent rapidement et le patient tombe dans un sommeil tranquille, se réveille rafraîchi, plein de vigueur et guéri.

On s'apercevra qu'en se servant extérieurement du Récupérateur, soit sur les reins ou vers les bords du cou, l'estomac et les bords, que pendant plusieurs jours on ressentira une agréable chaleur, montrant la longueur du temps pendant lequel il continuera son influence sur les parties malades.

Prix du Récupérateur Rapide RADWAY, 50 centimes la bouteille. A vendre par les pharmaciens, les marchands de la campagne et les épiciers.

RADWAY & CIE.

37 Maiden Lane, New-York.

439, RUE ST. PAUL.

Coin de la Rue St. François-Xavier.

Montréal.

DIRECTOIRES

DE

LA PUISSANCE ET DES PROVINCES

PAR M. JOHN LOVELL.

Devant être publiés au mois d'octobre 1870.

AVIS—Apprenant qu'on s'est servi à faux de mon nom concernant des DIRECTOIRES maintenant confectionnés dans les Provinces et tout à fait différents de mon travail, et que dans l'autre cas il a été constaté que mes Directoires ont été abandonnés, je demande à ceux qui désirent donner une préférence à mes ouvrages d'examiner si les personnes qui se donnent comme agissant en mon nom ont des titres satisfaisants.

JOHN LOVELL, Editeur.

Montréal, 16 Mars 1870.

DIRECTOIRE S DE LOVELL

On a l'intention de rendre ces GUIDES le plus complets et le plus exacts qui aient jamais été publiés sur ce continent. Ils seront composés non d'après des correspondants, mais d'après les recherches, de porte en porte, de mes propres agents, pour recueillir les informations locales, quarante hommes, ayant à leur disposition vingt chevaux, sont maintenant à l'œuvre dans plusieurs provinces. Ces agents sont surtout engagés dans les villes et les villages éloignés des chemins de fer et des lignes de bateau à vapeur; quant aux places importantes qui se trouvent près des voies de communications, nous aurons les informations les plus récentes.

Je compte publier, en octobre prochain, le GUIDE DE LA PUISSANCE CANADIENNE, et les GUIDES des SIX PROVINCES qui seront un Index exact et complet de la PUISSANCE du CANADA, de TERRE-NEUVE et de l'ILE DU PRINCE EDOUARD, et un Dictionnaire, Guide et Manuel Combinés des six Provinces.

SOUSCRIPTION AU GUIDE DE LA PUISSANCE.

Pour la Puissance du Canada, \$12 ar. courant

Pour les Etats-Unis, \$12 en or

la Grande Bretagne et l'Irlande \$3 s'g.

la France et l'Allemagne etc. 3 s'g.

SOUSCRIPTION AUX GUIDES DES PROVINCES.

Guide de la Province d'Ontario, 1870-71 \$4.00

" " Québec, 1870-71... 4.00

" " Nouvelle-Ecosse, 1870-71 4.00

" " Nouveau-Brunswick, 1870-71 4.00

" " Ile du P. Edouard, 1870-71 4.00

On ne paiera que lorsque chaque livre sera livré.

Pour connaître le prix des annonces on s'adressera à

JOHN LOVELL, Editeur.

Montréal, 16 mars 1870.

Bois de sciage à Vendre.

M. Robert Stafford annonce qu'il offre en Vente une grande quantité de BOIS de toutes sortes,

MADRIERS de 3 POUCES

" " de 2 " "

PLANCHES de 1 " "

" " de 1/2 " "

A l'ancien moulin de BOISVERT, à St. Ambrose de Kildare.—Distance de Joliette—10 milles.

A BON MARCHÉ.

Joliette, 20 Juin 1870.

A VENDRE.

Le soussigné offre en vente les propriétés suivantes:

10. Une terre située en haut de l'Assomption de la contenance de deux arpents de front sur 34 arpents de profondeur, bâtie d'une maison, grange, et autres dépendances. Cette terre est toute en culture.

20. Une autre terre située au même lieu d'un arpent et un quart de largeur sur 40 arpents de profondeur, dont moitié en culture et moitié en bois, bâtie d'une grange.

30. Un superbe emplacement situé au centre du village de l'Assomption sur la rue Notre Dame avec maison, jardin et dépendances.

40. Une autre emplacement situé sur la rue St. Etienne.

Pour les conditions qui sont libérales s'adresser à A. Fontaine, propriétaire de ce journal, où au village de l'Assomption.

L. U. FONTAINE.

12 Février 1869,

On n'exigera pas d'argent comptant.

HOME INSURANCE COMPANY

OF NEW HAVEN, CONN.

Capital: \$1,000,000.

Le dépôt requis a été fait comme par les compagnies anglaises. Le taux chargé est moindre de 25 par cent que les autres compagnies.

Cette compagnie donne autant de garanties, sous tous les rapports que les autres compagnies.

Dr. A. M. RIVARD,

Ayant été nommé agent de cette Assurance contre le feu, est maintenant prêt à recevoir des applications pour l'agent de district soussigné.

GEO. E. HART,

N. P.

Trois-Rivières.

26 Octobre 1869

TRAVELLERS INSURANCE COY

DE HARTFORD, CONN.

Cette Assurance assure contre les Accidents causant la mort ou entraînant l'incapacité pour une personne de se servir de quelqu'un de ses membres.

Cette Assurance combine également dans une même Police

L'Assurance contre la Vie

ET CONTRE LES ACCIDENTS.

Dans ce cas, cette Assurance offre des avantages immenses et rivalise avec les autres Compagnies établies sur le même système.

Cette Assurance ayant fait le dépôt exigé par la loi de

Cent mille Dollars

est prête à accorder des Polices, et prendre des risques dans toutes les sections diverses de la Puissance du Canada.

Agences dans toutes les villes principales du Canada.

JAS. G. BATTERSON, Président.

RODNEY DENNIS, Secrétaire.

AGENT POUR JOLIETTE.

CHARLES B. H. LEPROHON

Rue St. Charles Borromée.

LES MEDECINS LES RECOMMANDENT.

Règle générale, les médecins de quelque renommée sont opposés aux médicaments à propriétés particulières et dans beaucoup de cas on refuse l'usage à tous leurs patients; il n'en est pas de même des "PASTILLES A VERS VEGETALES DE DEVINS" qui font une exception particulière à cette règle.

Les principaux Docteurs en médecine recommandent fortement l'usage, et ces Pastilles se sont acquises une réputation de supériorité incontestable sur toutes les autres préparations vermifuges qui sont aujourd'hui offertes en vente de tous côtés. Elles ont été analysées et on a été forcé de reconnaître qu'elles possèdent des propriétés anthelminthiques supérieures; elles agissent comme tonique et comme vermifuge, et en donnant du ton à l'estomac et aux intestins elles empêchent la rechute de l'enfant une fois rétabli.

Préparées seulement par DEVINS & BOLTON, Pharmaciens, Montréal, et à vendre chez tous les principaux marchands de la campagne.



PROVINCE DE QUEBEC.

CHAMBRE DU PARLEMENT.

BILLS PRIVES.

LES personnes qui se proposent de s'adresser à la LEGISLATURE de la Province de Québec pour obtenir la passage de BILLS PRIVES ou LOCAUX, portant concession de privilèges exclusifs ou de pouvoirs de Corporation pour les fins commerciales ou autres, ou ayant pour but de régler des arpentages ou définir des limites, ou de faire toute chose qui aurait l'effet de compromettre les droits d'autres parties, sont par les présentes notifiées que, par les règles du Conseil Législatif et de l'Assemblée Législative respectivement (lesquelles règles sont publiées au long dans la "Gazette Officielle de Québec") elles sont requises d'en donner DEUX MOIS D'AVIS (spécifiant clairement et distinctement la nature et l'objet de la dite demande), dans la "Gazette Officielle de Québec", en anglais et en français, et aussi dans un journal anglais et dans un journal français publiés dans le district concerné, et de renvoyer les formalités qui y sont mentionnées. Le premier et le dernier de tels avis devant être envoyés au Bureau des Bills Privés de chaque Chambre.

Tous les BILLS pour Bills Privés doivent être présentés dans les "trois premières semaines" de la session.

BOUCHER DE BOUCHERVILLE.

Greffier du Con. Lég.

G. M. MUIR.

Greffier de l'Ass. Lég.

Québec, 4 juillet 1870.



JULIUS FERSCHKE, MANQUONNIR.

Informe le public qu'il a constamment en magasin un assortiment considérable d'OUVRAGES EN PELLETIERES, tels que, MANCHONS, VICTORINES, CAPOTES, PAR-DESSUS.

—Aussi—

Casques pour Messieurs. Dames.

Le tout fait avec les meilleures Pelleteries du Canada et de l'étranger.

M. Ferschke exécute avec promptitude toutes les commandes qu'on lui fait, et répare les vieux articles en pelletterie.

M. Ferschke annonce de plus qu'il paiera le plus haut prix pour toute espèce de pelletteries qu'on lui apportera.

Joliette, 5 Octobre 1867.

AGENCE.

M. MATHEW MOODY de Terrebonne a la demande d'un grand nombre de cultivateurs des comtés Montcalm, Joliette et l'Assomption, vient d'établir une Agence de ces célèbres

"MOISSONNEUSES ET FAUCHEUSES"

CHEZ

MEDERIC FOUCHER,

marchand de St. Jacques, et Président de la Société d'Agriculture du Comté de Montcalm.

Ces Machines ont constamment en magasin, Machines à Enter Double et Simple, Machines à Vanner, Machines à Broyer le Lin, et toutes les parties de ces instruments.

—Aussi—

Des CHARRUES de CHARLES MARCHAND et autres instruments d'Agriculture.

23 Mai, 1870.

2-m.

Nouvelle Société

FOUCHER & RENAUD.

Les soussignés saisissent cette occasion pour remercier leurs nombreuses pratiques et le public en général du généreux encouragement qu'ils en ont reçu jusqu'à ce jour et ont le plaisir de leur annoncer qu'au mois de mai prochain ils entrèrent en société sous le nom de

FOUCHER ET RENAUD

et continueront leur commerce de marchandises sèches, groceries, provisions, liquors spiritueux et fermentés, sirops, etc., sur une plus vaste échelle que par le passé et AUX PRIX LES PLUS REDUITS dans le vaste établissement de J. U. Foucher, coin des Rues Notre-Dame & St. Pierre.

J. U. FOUCHER.

J. E. RENAUD.

Joliette, 4 avril 1870.

Atelier Typographique

DE

"LA GAZETTE DE JOLIETTE"

ON EXECUTE

A CE BUREAU,

TOUTES SORTES

D'IMPRIMES,

TELS QUE

CARTES D'AFFAIRES,

ET DE VISITES

LETTES FUNÉRAIRES,

BLANCS DE COMPTES

BILLETS DE BANQUE

AFFICHES,

PROGRAMMES,

ETC., ETC.,

En différentes Couleurs et dans les derniers goûts.

DANS LES DEUX LANGUES

BLANCS,

POUR

AVOCATS

ET POUR

NOTAIRES,

TC., TC.

MM. les Greffiers ainsi que les

certains des Municipals

trouveront

aussi toutes les formules

de Bares dont ils ont besoin

Le tout imprimé sur

BON PAPIER.

et à des

PRIX TRÈS REDUITS

AGENCE.

M. MATHEW MOODY de Terrebonne a la demande d'un grand nombre de cultivateurs des comtés Montcalm, Joliette et l'Assomption, vient d'établir une Agence de ces célèbres

"MOISSONNEUSES ET FAUCHEUSES"

CHEZ

MEDERIC FOUCHER,

marchand de St. Jacques, et Président de la Société d'Agriculture du Comté de Montcalm.

Ces Machines ont constamment en magasin, Machines à Enter Double et Simple, Machines à Vanner, Machines à Broyer le Lin, et toutes les parties de ces instruments.

—Aussi—

Des CHARRUES de CHARLES MARCHAND et autres instruments d'Agriculture.

23 Mai, 1870.

2-m.

Nouvelle Société

FOUCHER & RENAUD.

Les soussignés saisissent cette occasion pour remercier leurs nombreuses pratiques et le public en général du généreux encouragement qu'ils en ont reçu jusqu'à ce jour et ont le plaisir de leur annoncer qu'au mois de mai prochain ils entrèrent en société sous le nom de

FOUCHER ET RENAUD

et continueront leur commerce de marchandises sèches, groceries, provisions, liquors spiritueux et fermentés, sirops, etc., sur une plus vaste échelle que par le passé et AUX PRIX LES PLUS REDUITS dans le vaste établissement de J. U. Foucher, coin des Rues Notre-Dame & St. Pierre.

J. U. FOUCHER.

J. E. RENAUD.

Jol